

PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

« Un plan de continuité des activités désigne un processus crucial et continu, confié à, et géré par la direction générale de la Société nationale. Il vise à garantir le fonctionnement de l'organisation en temps de crise et à reprendre les processus opérationnels critiques lorsque ses programmes ont été inopinément perturbés. »

QUAND FAUT-IL LE METTRE EN APPLICATION ?

Lorsqu'un changement intervient dans l'environnement opérationnel de la Société nationale et que ses **opérations essentielles** sont affectées par un événement défavorable, naturel ou d'origine humaine, qui génère une urgence ou une catastrophe.

Types d'événements indésirables



Récurrents



Impacts à grande échelle



Événements (multirisques) complexes



Crises futures complexes

1

Quelles sont les opérations **essentielles** de la Société nationale ?



Il s'agit des activités qui doivent être maintenues de manière permanente ou relancées dans un délai très court pour assurer la prestation de services. Ces activités ou processus ne peuvent être interrompus ni devenir indisponibles pendant plusieurs jours ouvrables sans avoir un impact négatif important sur l'organisation. Bien que ces activités doivent être définies par chaque SN dans le cadre de sa propre planification, elles peuvent inclure les vecteurs suivants :

- Gestion des ressources humaines/du personnel (gestion des contrats et des salaires ; suivi de la santé du personnel et système de référence ; conseils et soutien psychologique, entre autres)
- Gestion de la sécurité.
- Finance et comptabilité (disponibilité des liquidités, continuité des rémunérations, contingence en cas de fermeture des services bancaires, etc.)
- Logistique, achats et gestion des stocks

Il en va de la responsabilité de chacun. Tous les services administratifs et opérationnels, ainsi que la **direction générale**, doivent soutenir non seulement le processus de planification, mais aussi le développement des infrastructures nécessaires à la mise en place, au maintien et à la mise en œuvre du plan. Ainsi, la direction et le personnel à tous les niveaux de l'organisation comprendront que le plan de continuité des activités est une priorité pour la direction générale.

2

Qui est **responsable** de la planification de la continuité des activités ?



3

Combien de **temps** faut-il pour préparer un plan de continuité des activités ?



Le délai de réalisation du plan dépendra de chaque Société nationale, de l'implication de ses services et des processus critiques qu'elle met en œuvre. Cependant, le processus ne devrait pas durer plus de trois mois au total. Le fait de consacrer davantage de temps à la planification n'aboutit pas toujours à un meilleur résultat. Les départements et les unités recevront des modèles de plan, de sorte que **l'analyse de l'impact opérationnel** sera probablement la partie la plus longue du processus, tandis que la rédaction du plan final devrait être assez rapide.